

12/06/2024

Association des maires et des présidents  
d'intercommunalité de la Loire



**PROCES VERBAL DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE 2024**

Le 12 juin 2024, à Savigneux, l'Assemblée Générale de l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité de la Loire s'est ouverte à 17h00 au Château Montrouge.

Autour de la table, Yves NICOLIN, Président de l'AMF42, Maire de Roanne et Président de Roannais Agglomération, avec à ses côtés Denis BARRIOL Secrétaire Général de l'AMF42, Maire de Genilac, Véronique POUZADOUX, Secrétaire Générale adjointe de l'AMF Paris, Présidente de l'Association de Maires de l'Allier, Maire de Gannat.

Monsieur Olivier JOLY, Trésorier, Maire de Saint-Just-Saint-Rambert, étant excusé pour raison professionnelle.

Il est précisé que l'ensemble des documents (rapport moral et bilan financier) ont été adressés le 27 mai à l'ensemble des membres en accompagnement des convocations.

Il est rappelé que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après

- **Rapport moral 2023**
- **Rapport financier 2023**
- **Cotisations 2025**

L'association compte à ce jour 329 adhérents.

126 adhérents sont présents, validant ainsi le quorum nécessaire à la validité de cette assemblée générale 2024, plus du tiers des membres étaient présents ou représentés. L'assemblée a donc pu valablement délibérer conformément à l'article 10 des statuts. Les adhérents avaient été prévenus conformément aux règles définies par les statuts.

## **I. Rapport d'activité 2023**

Le Président a ouvert l'assemblée générale, rappelant que l'actualité récente justifiait l'absence du Préfet, naturellement excusé pour respecter la période de réserve exigée par les prochaines élections législatives.

Le Président donne la parole au Secrétaire Général pour la présentation du rapport d'activité. Denis Barriol revient sur les grands temps qui ont marqué l'année. Pour 2023, le maître mot a été la continuité dans le changement. Tout d'abord, l'association a connu un changement de gouvernance suite à l'élection d'Hervé Reynaud, jusqu'alors Président, en tant que Sénateur. Seul candidat déclaré, Yves Nicolin a été élu par le Conseil d'Administration le 13 octobre 2023, nouveau Président de l'AMF42.

Ensuite, cette année a également été marqué par le départ de Catherine Peyronnet de l'association pour rejoindre le Centre de Gestion de la Loire afin de renforcer le pôle des Secrétaires de Mairies.

Enfin les différentes activités et services portés par l'AMF42 sont restés stables, L'activité de formation a continué, bien que légèrement en baisse. Cette diminution, observée dans toutes les associations départementales des Maires, est liée à la temporalité du mandat, les besoins en formation étant moins pressants à ce stade de la mandature. La complexité de la procédure d'exercice du droit à la formation des élus contribue également à cette baisse.

Les activités de conseil et d'accompagnement des élus se sont poursuivies avec des thématiques classiques et nouvelles, notamment l'importance croissante du prisme environnemental.

On constate également que le besoin en conseils juridiques reste élevé, couvrant tout le spectre des compétences communales.

L'association a su maintenir et renforcer les partenariats avec les différents acteurs institutionnels ou membres du tissu socio-économique local.

Plus que jamais, l'association départementale est un appui et un atout pour ses Adhérents.

Denis Barriol a conclu en soulignant l'importance de maintenir la continuité dans les services apportés et les initiatives malgré les changements de gouvernance et de personnel.

Le rapport d'activité est mis au vote, il est approuvé à l'unanimité.

Retrouvez le communiqué de presse en [cliquant ici](#).

## **II. Examen des rapports et comptes annuels de l'exercice écoulé, approbation de ces comptes**

Olivier Joly, Trésorier, étant absent, la présentation des comptes 2023 est faite par Yves Nicolin, Président.

Le Président présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice écoulé. Son exposé porte notamment sur les produits, les charges et le résultat de l'exercice écoulé.

Yves Nicolin commente les comptes annuels qui comprennent le bilan, le compte de résultat et les annexes. Il donne toutes les informations et les explications requises. Il précise que les comptes ont été dressés par le Cabinet Comptable Axens et vérifiés par notre commissaire aux comptes, qui a attesté de leur cohérence et de leur vraisemblance sans réserve.

L'assemblée générale examine les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, puis l'approbation est mise au vote.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Les propositions du Conseil d'administration de l'AMF42 concernant les taux de cotisations 2025, qui se traduisent par un changement d'un centime au niveau de la deuxième décimale, ont été transmis par mail avant l'Assemblée Générale à l'ensemble des adhérents. Cette augmentation, uniquement technique, vise à faciliter le suivi des versements pour les adhérents et des encaissements pour l'AMF42.

Yves Nicolin, Président AMF42  
Maire de Roanne

A blue ink signature of Yves Nicolin, consisting of a stylized 'Y' and 'N' followed by a horizontal line.

Denis Barriol, Secrétaire Général AMF42  
Maire de Genilac

A blue ink signature of Denis Barriol, featuring a stylized 'D' and 'B' with a horizontal line extending to the right.